

A Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU

Montreuil, le 29 novembre 2016

Chère camarade,

Après la réforme des rythmes scolaires, après la réforme du collège, après toutes ces mesures qui conduisent les personnels au bord de la rupture, la ministre de l'éducation nationale a décidé de présenter un projet de décret sur les mesures de carrières et l'évaluation des enseignants.

La position de FO est connue : nous voterons contre ce projet de décret qui débouche sur une revalorisation en trompe l'œil et qui marquerait pour tous les enseignants un basculement statutaire d'une exceptionnelle gravité.

Nos organisations peuvent avoir des appréciations différentes quant à la réalité de ce que la ministre appelle la « revalorisation » des carrières. Mais il est un point que nul ne peut esquiver : au cœur de ce projet de décret figure la suppression de la notation chiffrée pour la remplacer par des entretiens individuels où le supérieur hiérarchique jugera la « valeur professionnelle » de l'enseignant.

Cette « valeur professionnelle » sera appréciée dans un compte rendu d'évaluation qui a été présenté par le ministère comme définitif le 13 octobre dernier et qui fera l'objet d'un arrêté dont le cadre est fixé par le projet de décret. Son contenu est donc connu : il s'agit de la grille de compétences qui ne porte sur l'enseignement que de manière marginale, mais essentiellement sur les tâches extérieures aux cours qui ne cessent de s'accumuler, sur le socle commun, sur les relations avec les partenaires de l'école.

Par l'ensemble de son contenu, ce projet sur l'évaluation constituerait un basculement statutaire, la remise en cause du principe de carrière au fondement du statut de la fonction publique dont c'est le soixante-dixième anniversaire cette année.

La FNEC FP FO, la CGT et SUD ont décidé d'alerter les personnels, de les mobiliser sur une seule exigence : la ministre doit renoncer à son projet de réforme de l'évaluation, ouvrir les discussions sur d'autres bases.

Des dizaines de réunions d'information syndicales se sont tenues ces dernières semaines, regroupant dans les écoles, dans les établissements, des centaines de collègues. Dans ces réunions, le rejet de la réforme de l'évaluation est réel. Nos collègues, à juste titre, sont indignés quand ils découvrent qu'après la suppression de la notation, ils repartiront à zéro lors des entretiens de carrière, et qu'à l'issue de ces entretiens, ils seront classés dans les groupes « excellents », « très satisfaisants », « satisfaisants » ou « à consolider ». Ils savent qu'à l'inverse d'une note qui ne peut être baissée que de manière exceptionnelle, les compétences d'un enseignant, quel qu'il soit, peuvent être remises en cause à tout moment. Ils ne veulent pas être « stagiaires à vie ». Ils ne veulent pas d'un traitement à « la tête du client » : or, c'est parmi les collègues jugés « excellents » à l'issue des rendez-vous de carrière que seront choisis les 30% qui bénéficieront d'un avancement d'échelon accéléré ou d'un passage à la hors-classe. La suppression du barème pour l'avancement d'échelon, le remplacement du recours a priori en CAP par le recours individuel, d'abord devant le supérieur hiérarchique et ensuite seulement devant la CAP renforcent considérablement l'arbitraire d'un tel système. Nos collègues professeurs de collèges qui s'appuient sur l'exigence d'abrogation de la réforme du collège qui nous est commune et qui continuent à

résister à cette réforme et à ses conséquences (mise en concurrence des disciplines, inégalités renforcées via les projets locaux, remise en cause des projets locaux...) ne peuvent accepter cette réforme de l'évaluation qui les mettrait sous la tutelle des hiérarchies locales et des partenaires de l'école.

Des dizaines de motions, de prises de position exigeant le retrait de la réforme de l'évaluation ont été adoptées ces dernières semaines dans les écoles, dans les établissements regroupant la majorité des collègues y compris les syndiqués SNUIPP, SNES. Dans le second degré, plus de 100 motions communes FO et SNES ont été votées par les personnels. A Rouen, un avis commun pour le retrait du projet de réforme de l'évaluation et l'ouverture de discussions sur d'autres bases a été voté par les représentants de la FSU, de la CGT et de FO.

Les syndicats nationaux de la FSU ont annoncé qu'ils vont voter pour le projet de décret.

Dans le même temps, ta fédération, la FSU, indique qu'elle veillera à ce que les nouveaux critères d'évaluation ne viennent renforcer les « dérives managériales », et le SNES FSU envisagerait de voter contre les arrêtés sur l'évaluation dans l'hypothèse où ceux-ci seraient soumis au vote.

Nous regrettons cette décision de voter « pour » le projet de décret.

Pour autant, nous estimons que la discussion doit se poursuivre.

En 2008, la FSU, FO, la CGT et SUD, constatant les dégâts pour les personnels administratifs de la suppression de la notation chiffrée et de la mise en place de l'évaluation, adoptaient une déclaration commune : *« pour respecter le principe du droit à la carrière, nos fédérations demandent l'abandon de toute expérimentation des entretiens professionnels à l'éducation nationale, le retour à une notation chiffrée objective étroitement corrélée à l'ancienneté. »*

En 2012, l'action commune permettait d'obtenir l'abrogation du décret Chatel. Bien sûr le projet de N. Vallaud Belkacem n'est pas la reprise au mot près du projet de L. Chatel, mais il en reprend la principale disposition : l'appréciation de la « valeur professionnelle » selon des critères qui n'ont rien à voir avec l'enseignement, selon les besoins des projets locaux.

Ce qui était inacceptable sous un gouvernement de droite serait-il moins inacceptable sous un gouvernement de gauche ?

Pour notre part, nous en sommes convaincus : l'individualisation, la promotion à la « tête du client » sont la première étape qui conduit fatalement au recrutement local voulu par le candidat de la droite aux prochaines élections présidentielles.

La FNEC FP FO, la CGT et SUD, en commun, se sont adressés à la ministre pour qu'elle renonce à son projet destructeur, et sur cette base ont pris la décision d'alerter les personnels et de les mobiliser.

La FNEC FP FO a proposé à la CGT et à SUD de prendre une initiative en direction de la ministre pour lui porter les milliers de signatures recueillies sur cette exigence, les prises de position, les motions adoptées dans les assemblées de personnels.

Nous souhaitons t'en informer et nous sommes à ta disposition pour en discuter précisément et fraternellement.



Hubert Raguin, secrétaire général